

De L'Assistance et l'Encadrement des Entreprises en Tunisie

A

La Création des Centres d'Affaires et d'Encadrement des Entreprises : La Tunisie et le Canada

Le dispositif d'appui à la création d'entreprise couvre un cadre institutionnel et un certain nombre de mécanismes et de mesures en faveur de l'entrepreneuriat. Ce cadre et ces mesures sont nourris **d'éléments culturels, politiques et structurels** qui étayent singulièrement les expériences et les potentialités entrepreneuriales dans le monde. Dans ces conditions, il devient important de distinguer ce qui revient aux lois de l'initiative entrepreneuriale, de ce qui relève des exigences du milieu et d'en fixer les relations et les interférences.

Dans le présent dossier, l'expérience tunisienne et canadienne seront analysées.

1) L'assistance et l'encadrement des entreprises en Tunisie

a) Aperçu historique

L'expérience tunisienne en matière d'appui entrepreneurial à travers une politique délibérée avait été engagée au début des années soixante dix. Elle a stimulé l'initiative privée et favorisé la dynamique de la création d'entreprises industrielles.

- ◆ En 1972, la première loi d'incitation à l'investissement pour l'implantation des unités industrielles totalement exportatrices a été promulguée.
- ◆ En 30 ans, le code des investissements a été ajusté à 4 reprises pour tenir compte de l'évolution socio-économique et des nouvelles orientations économiques du pays. Ces différentes refontes du code ont abouti à **consolider la liberté d'initiative et abolir tout contrôle ou restriction préalables à la création d'entreprise et à l'investissement d'une façon générale.**
- ◆ En parallèle, dans un pays aux ressources limitées, les fonds de démarrage pour les start-ups constituaient une entrave majeure limitant l'investissement. Ce problème analysé par les autorités a conduit au constat suivant : les incitations fiscales et les aides à l'investissement n'auront pas d'effet, si un fonds de start-up n'est pas créé. En 1973, il a été créé un fonds public de financement des Start-up appelé «Le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle » - FOPRODI - (article 45 de la loi 73-82 portant loi des finances pour la gestion 1974).
- ◆ Un fonds de garantie a été également créé en 1976, afin de stimuler la création d'entreprises et réduire l'effet des exigences bancaires liées à la constitution des garanties réelles.
- ◆ En 1981, un fonds de promotion de l'artisanat et des petits métiers appelé FONAPRA a été également institué pour promouvoir la création de petites et micro -entreprises.

A la suite de l'adoption du plan d'ajustement structurel courant des années 80 et à la libéralisation de l'initiative privée, les pouvoirs publics ont donné à la création d'entreprise un nouvel élan. En fait, on assiste depuis 1987 à une amélioration au niveau du fonctionnement des mécanismes d'aide et d'incitation à la création d'entreprise et diverses facilitations ont été introduites dans le dispositif au profit de la création d'entreprise. On cite en particulier :

- la promulgation d'un nouveau code fiscal en 1989 qui encourage les contribuables à l'investissement ;
- la création du guichet unique et le raccourcissement des délais et des frais de création d'entreprise ;
- l'incitation à la création d'entreprise dans les activités de services

- La libéralisation du marché financier ;
- la promulgation d'un code unique d'investissement ;
- L'assouplissement de la réglementation de change et la convertibilité courante du dinar ;
- la promulgation de la loi portant encouragement à la création des SICAR ;
- La mise à niveau de la formation professionnelle ;
- La refonte du FOPRODI ;
- L'orientation des mécanismes de l'emploi vers la création d'entreprise,
- Etc....

Par ailleurs, dans le cadre de l'emploi des jeunes plusieurs formules de micro -crédits pour le financement de microentreprises, ont été mises à la disposition des promoteurs et notamment les techniciens, on cite en particulier les crédits BTS, les concours du FNSS 26/26, les initiatives des PDUI, le fonds 21-21.

La Tunisie passe aujourd'hui par une phase sensible avec les défis qui se multiplient, par l'ouverture et la libéralisation de l'économie avec :

- La signature de la convention OMC en 1995,
- La signature de la convention de la Zone de Libre Echange avec l'UE en 1996,
- La mondialisation associée à la conjoncture internationale,

Ces facteurs socioéconomiques constituent autant de défis à la dynamique de création d'entreprise. Ils pourraient offrir un nouvel élan au développement de l'entrepreneuriat et des stimulants forts à la création d'entreprise aux retombées importantes sur la croissance économique.

La création du Conseil Supérieur pour la Création d'Entreprises et le Développement des Projets Innovants « CSCE- DPI » et la nouvelle dynamique économique nécessitent la mise en place d'un dispositif d'encadrement et des mesures permettant de meilleures performances.

b) [Les établissements d'assistance et d'encadrement des entreprises](#)

Plusieurs **institutions et intervenants** apportent leur soutien, à différents degrés et différents niveaux, aux promoteurs de PME. Le développement qui suit présente un panorama descriptif et une analyse de l'ensemble du dispositif institutionnel d'appui.

- Le Guichet Unique

Ce guichet a permis de réduire les délais de création d'une entreprise de 180 jours avant 1987 à une journée actuellement. Les délais et les frais de création d'entreprise sont ainsi réduits notamment avec l'assistance offerte aux entrepreneurs potentiels par des intervenants abrités sous un même espace. A la suite de la réussite de l'expérience du guichet unique au siège de l'API, il a été créé un guichet à Sousse et un autre à Sfax.

Rappelons qu'à la fin du mois de juillet 2005, un conseil ministériel a ordonné la création de guichets uniques de l'investissement dans les gouvernorats de Bizerte, Nabeul, Béja, Gabès et Gafsa.

- L'Agence de Promotion de l'Industrie –[API](#) -

L'API est un établissement public créé en 1972 par la loi 72-38. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion du secteur industriel en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs.

Depuis les années 90, cette institution s'est restructurée pour offrir à la création d'entreprise et aux nouveaux promoteurs des services d'appui qui dépassent le cadre d'une structure à vocation administrative qui donne les agréments et accorde les avantages.

En fait, l'API joue un rôle actif dans la promotion des investissements dans le secteur de l'Industrie et des services liés à l'industrie. Cette structure s'est organisée en **cinq centres d'activité et d'intervention**. En fait, au niveau de la structure, on relève un changement significatif de l'appellation des directions et services en centres et actions. Ceci témoigne d'une nouvelle « **orientation entrepreneuriale** » et dénote de la volonté de l'institution d'offrir des prestations qui visent la dynamique de la création d'entreprises et le développement du tissu industriel existant. Cette nouvelle logique est fort importante dans la nouvelle approche proactive qui se distingue d'une bureaucratie classique administrative et réactive.

L'API est présente sur tout le territoire à travers 24 directions régionales, structurées selon l'ampleur des activités économiques de chaque gouvernorat. Les directions régionales représentent les centres d'activité du siège. Cependant, quelques activités restent centralisées au niveau du

Dans le cadre des appuis développés au profit des entrepreneurs l'API dispose des structures suivantes :

➤ **Le Centre de Facilitations et de Gestion des Avantages - [CFGA](#) -**

Ce centre assiste les promoteurs et leurs accorde les facilités nécessaires pour bénéficier des avantages auxquels ils sont éligibles. Ce centre informe, conseille et assiste le promoteur dans la préparation de son projet en se référant au code d'investissement et aux différents textes d'encouragement de l'investissement.

➤ **Le Centre d'Etudes et de Prospective Industrielles - [CEPI](#)-**

Ce centre peut aider dans l'orientation des entrepreneurs potentiels car il assure une veille stratégique permanente par l'élaboration d'études :

- Etudes de positionnement par branche,
- Etudes sur les facteurs de compétitivité,
- Etudes et notes d'informations à la demande des entrepreneurs.

Ces études permettent aux promoteurs potentiels de disposer d'indices sectoriels et d'effectuer un benchmarking sur la compétitivité de l'industrie tunisienne. Elles offrent également, pour chaque secteur, des profils de projets types potentiels et constituent une banque d'idées pour les jeunes / nouveaux entrepreneurs.

➤ **Le Centre de Soutien à la Création d'Entreprises - [CSCE](#) -**

Depuis 14 ans, le Centre de soutien à la création d'entreprise organe de l'API est au cœur du dispositif entrepreneurial et occupe une place de choix en tant que structure dédiée entièrement à la formation et à l'appui aux nouveaux entrepreneurs. Le CSCE est opérationnelle dans tous les gouvernorats avec 5 régions chefs de file : Tunis, Sfax, Sousse, le Kef et Gafsa.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie d'encouragement à la création d'entreprises, le CSCE organise avec l'appui d'autres organismes nationaux et étrangers (UTICA, BTKD, SPA -IG Italie..) un concours des meilleures idées de projets

- **Les pépinières d'entreprises** : La pépinière d'entreprises est une "structure d'accueil temporaire proposant des locaux, des aides et des services adaptés aux besoins spécifiques des entreprises en voie de création ou nouvellement créées. Depuis 1995, des études ont été réalisées pour la création de pépinières d'entreprises mais les réalisations ont été retardées en raison des faibles coordinations entre les intervenants.

Depuis 1999, l'API a signé avec l'université une convention de coopération qui a donné naissance à sept pépinières qui sont actuellement opérationnelles. 7 pépinières sont actuellement opérationnelles.

➤ **Le Centre d'Appui à la PMI - [CAPMI](#) -**

Il met à la disposition des promoteurs :

- Une Task Force PMI constituée de cadres de l'API et des Centres Techniques pour mener des actions de mise à niveau, de modernisation et d'extension au profit des petites et moyennes entreprises en vue d'améliorer leur compétitivité;
- Une dynamique de partenariat à travers :

- La Bourse de sous-traitance via Internet, La Bourse de Sous-traitance et de Partenariat, permet aux nouveaux promoteurs d'avoir des idées de projet et les aide dans la recherche de partenaires étrangers
- L'organisation de rencontres en Tunisie et à l'étranger,
- La Base de Données "terrains et locaux industriels".

La CAPMI est à l'écoute de l'entreprise par le biais des 24 directions régionales de l'Agence.

➤ **Le Centre de Documentation et d'Information Industrielle - [CDII](#)**

Il fournit une information en temps réel mettant à la disposition des entrepreneurs :

- Le Salon Virtuel de l'industrie tunisienne via Internet avec plus de 5.400 entreprises ;
- Des annuaires, des CD sur l'industrie tunisienne et un accès en ligne aux banques de données industrielles nationales et internationales ;
- Un système d'informations et de documentation spécifique à la carte ;
- L'information, les brochures et les dépliants : l'API édite et diffuse des brochures de vulgarisation du code d'investissement et des mécanismes d'appui à la création d'entreprises.

- L'Agence Foncière Industrielle - [AFI](#) -

L'AFI est une entreprise publique à caractère industriel et commercial créée en 1973. Elle s'occupe essentiellement de l'aménagement des zones et terrains industriels et la construction des bâtiments industriels en vue de les mettre à la disposition des promoteurs en location. Ce rôle est central dans la promotion des zones industrielles intégrées et l'accès des entrepreneurs aux locaux pour des implantations rapides.

- L'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant- ANETI - :

L'ANETI est un établissement public créée par la loi 93-11. Cette agence a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion de l'emploi. A travers son réseau de **70 bureaux** d'emploi implantés sur tout le territoire national, l'ANETI développe un ensemble de prestations s'adressant notamment aux promoteurs de petites entreprises. En fait, l'ANETI s'oriente vers l'assistance, le conseil et la formation des promoteurs de petites entreprises dans le secteur de la petite industrie, les métiers et les services. L'ANETI intervient notamment dans :

- L'information des jeunes quant aux possibilités de création des micros et petite entreprises et les

différentes incitations aux initiatives entrepreneuriales ;

- L'assistance des jeunes promoteurs pour l'identification et l'étude des projets ;
- L'organisation des cycles de formation en gestion d'entreprise par la méthode CEFE ;
- La mise en relation avec les organismes de financement ;
- L'information sur les ressources humaines disponibles sur le marché de l'emploi ;
- L'information sur les programmes mis en œuvre en matière d'encouragement à l'emploi ;
- Le conseil en recrutement, voire même la sélection et la proposition de candidature pour la satisfaction des besoins des entreprises en ressources humaines ;
- L'adaptation professionnelle aux besoins des entreprises ;
- La formation continue.

- Agence Tunisienne de Formation Professionnelle -ATFP-

C'est l'organisme spécialisé dans la formation professionnelle. L'agence dispose de 130 centres sectoriels, polyvalents, d'artisanat, de jeunes filles rurales et de travail indépendant. Ces Centres fournissent une formation technique sur le métier et une formation entrepreneuriale selon la méthodologie CEFE. Les sortants de ces centres sont assistés par l'ANETI ou par les programmes de développement régionaux pour la création de leur micro entreprise.

- Les Offices de développement

Dans le cadre de la dynamisation de la vie économique dans les régions défavorisées, le gouvernement a créé trois offices régionaux de développement :

Ces offices disposent d'une antenne au niveau de chaque gouvernorat. Ils ont pour rôle principal de promouvoir la création d'entreprises dans leur région. Ils fournissent l'information et l'assistance aux promoteurs depuis l'identification du projet jusqu'à la réalisation du projet. Ils informent et sensibilisent les promoteurs à travers l'organisation des séminaires, rencontres, journées de partenariat. Ils effectuent les études des projets et font le suivi de réalisation avec une assistance personnalisée jusqu'à l'aboutissement des projets. Ils coopèrent avec les organismes nationaux et étrangers pour promouvoir la création d'entreprises et dynamiser la vie économique dans les régions. Ces offices sont au nombre de trois:

- L'Office de développement du centre Ouest -ODCO- : il opère dans les gouvernorats de Kasserine, Kairouan et Sidi Bouzid avec un siège à Kasserine ;
- L'Office de développement du Sud -ODS- : il opère dans les gouvernorats de Tataouine, Gabès, Gafsa, Médenine, Kébili et Tozeur, le siège étant à Médenine
- L'Office de développement du Nord Ouest -ODNO- : couvre les gouvernorats de Jendouba, Béja, Le Kef et Siliana. Le siège est à Siliana

- Les sociétés régionales d'investissement et de développement

Ces sociétés régionales d'investissement sont créées par l'Etat dans les régions où l'investissement est réduit. Elles travaillent avec les Offices régionaux de Développement et les autres promoteurs et intervenants au niveau des régions. Leur objectif est d'offrir des moyens financiers additionnels aux promoteurs de la région, de les encourager à s'installer et dynamiser ainsi l'investissement et la création d'emplois. Ces sociétés participent par des apports sous forme de capital-risque dans les projets à promouvoir. Les principales structures régionales d'investissement sont les suivantes :

- Le FRDCM : fonds de reconversion et du développement des centres miniers qui opère dans la région de Gafsa,
- SODEK, fonds de développement de Kasserine,
- SIDCO, opère dans les mêmes régions que L'ODCO,
- SODINO opère dans les régions que couvre l'ODNO
- SODIS opère dans les régions couvertes par l'ODS.
- La société de développement du Cap Bon.

- Les Centres Techniques Sectoriels

Les huit Centres Techniques sectoriels, établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'Industrie et de l'Energie, assurent un rôle d'assistance technique aux entreprises des secteurs industriels concernés et fournissent l'information notamment technique. Jusqu'ici, leur rôle dans la création d'entreprise est limité. Les centres techniques effectuent également des missions d'expertises pour les administrations dans le cadre du suivi de déblocage des fonds pour le FOPRODI ou le FODEC. Ils réalisent également des diagnostics de mise à niveau et organisent des sessions de formation pour les cadres des entreprises. Pour certains achats d'équipements d'occasion et à la demande des entrepreneurs, les Centres effectuent des expertises techniques et aident dans le processus de décision d'achat.

- L'INNORPI

L'Institut national de normalisation et de la propriété industrielle offre aux nouveaux promoteurs aux inventeurs comme aux investisseurs étrangers la garantie d'une production sécurisée.

- L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement -ANPE-

Depuis Mars 1991 (décret 91-362), toute nouvelle activité susceptible nuire à l'environnement doit obligatoirement présenter à l'ANPE une étude d'impact sur l'environnement. L'ANPE aide les promoteurs à réaliser des investissements supplémentaires pour la protection de l'environnement en leur fournissant une prime financière et l'assistance technique nécessaire. Elle joue un rôle important pour la préservation de l'environnement.

- Le Centre de Promotion des Exportations -CEPEX-

Le CEPEX est créé en 1973 en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle du ministère du commerce. Le CEPEX est organisé en directions opérationnelles dont les principales sont : les Etudes et recherches, les Relations Extérieures, l'Information Commerciale, les Manifestations Commerciales, la Logistique et les Supports Promotionnels, l'Informatique l'Assistance et le Conseil. Cette dernière direction fournit une assistance et un appui pour les promoteurs qui s'intéressent à l'exportation.

Le CEPEX gère deux fonds de promotion des exportations le FODEX et le FAMEX. Ces deux fonds interviennent seulement pour les entreprises en exercice. Le rôle du CEPEX dans la création d'entreprises se limite à fournir des informations touchant aux commerces internationaux, aux échanges et aux accords entre la Tunisie et les autres pays pour ceux qui le sollicitent.

- L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur - FIPA -

Afin de donner aux investissements extérieurs un élan et leur offrir un terrain favorable pour leur croissance, le gouvernement tunisien a créé, en 1995, l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur "FIPA -Tunisia", organisme public, sous tutelle du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale. Cette agence est chargée d'apporter le soutien nécessaire aux entrepreneurs étrangers et de promouvoir l'investissement extérieur en Tunisie. FIPA et ses bureaux à l'étranger forment un réseau d'informations, de contacts, de conseils, d'assistance, d'accompagnement et de soutien au service des investisseurs et entrepreneurs étrangers.

- L'Union Tunisienne pour l'Industrie le Commerce et l'Artisanat -UTICA-

L'UTICA a été créée en 1946. Cette organisation patronale nationale regroupe des structures professionnelles des différents secteurs économiques (industrie, commerce, service artisanat, petits métiers). Elle a pour mission la promotion des différents secteurs économiques dans tous les domaines. L'UTICA gère 16 fédérations, 24 unions régionales et plus de 200 chambres syndicales. L'UTICA a joué un rôle dynamique de pionnier pour les institutions publiques.

- L'Université et le développement de l'entrepreneuriat

La formation et l'information sont des vecteurs clés dans le démarrage du processus entrepreneurial. Depuis quelques années, plusieurs programmes et enseignements traitant de l'entrepreneuriat sont dispensés dans les universités tunisiennes. Cette formation permet de sensibiliser les étudiants à la création et la gestion des entreprises. Cependant la formation n'est pas généralisée au niveau des toutes les écoles / facultés de management, d'économie, d'ingénieurs et des facultés des sciences et des lettres.

Jusqu'au début des années 90, l'Université tunisienne s'était limitée à préparer des cadres et des compétences pour les opérateurs économiques et l'Etat.

Depuis les années 90 et suite aux réformes des programmes d'enseignement supérieur, plusieurs changements ont été introduits. Une nouvelle démarche a été alors adoptée pour rapprocher l'Université de la réalité économique et lui permettre d'être ouverte sur son environnement.

Dans ce cadre plusieurs initiatives ont été engagées : création des nouvelles institutions telles que les ISET (Institut supérieur d'études technologiques), Ecole polytechnique de Tunis, Ecoles d'ingénieurs, INSAT.

Ces créations ont permis d'enrichir le dispositif de formation universitaire. Au niveau des écoles de gestion, de commerce et d'ingénierie, des cours ou des séminaires sur le thème entrepreneurial sont dispensés. L'objectif principal était de réduire le gap observé entre les connaissances des diplômés à la sortie de l'université et les besoins des entreprises et de l'entrepreneuriat.

D'autres institutions d'appui et de développement régionales et nationales sont actives dans le domaine de la création d'entreprise. Nous citons:

Le Commissariat Général de Développement régional, l'Institut National des Statistiques, les Chambres Régionales de Commerce, les Chambres Mixtes de Commerce et de l'Industrie, les Délégations Economiques Tunisiennes à l'Etranger etc ...

2) La recherche et l'innovation

Dans le cadre de son programme de développement pour les années à venir, la Tunisie a opté pour l'approfondissement du processus de création d'entreprises notamment innovantes à travers la mise en place d'un dispositif pour soutenir cette orientation.

Ce programme s'inscrit de façon plus générale dans la politique d'appui au processus de modernisation de l'industrie afin de préparer l'économie tunisienne à l'insertion dans la zone de libre échange prévue avec l'Union Européenne.

A cet effet, un programme ambitieux d'implantation de technopoles, d'encouragement à la recherche et à l'innovation est mise en place :

➤ **Au niveau des Technopoles :**

- Les objectifs stratégiques visent notamment à:
- Etablir un lien entre la formation la recherche et la production
- Favoriser l'incubation et la création d'entreprises innovantes par la valorisation des résultats de la recherche.
- Stimuler la création de l'emploi notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur.
- Améliorer la capacité compétitive de l'industrie nationale et, favoriser l'investissement étranger en Tunisie

Neuf technopoles couvrant des secteurs stratégiques sont opérationnelles et/ou programmés :

- Technopole des communications d'El Ghazala à l'Ariana
- Technopole « Energie renouvelable, eau et environnement et biotechnologie végétale » à Borj Cédria
- Technopole « biotechnologie, industrie pharmaceutique » à Sidi Thebet
- Technopole « Mécanique, électronique et informatique » à Sousse
- Technopole « Informatique et multimédia » à Sfax
- Technopole « Textile et Habillement » à Monastir
- Technopole « Industrie agro-alimentaire » à Bizerte
- Technopole « Industrie cinématographique » à Gammarth (Tunis)
- Technopole « des technologies marines » réseau de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM)

Afin d'encourager les programmes des recherches menés aussi bien par le secteur public que par les entreprises privés, l'Etat a relevé la part consacrée à la recherche développement dans le PIB de 0.3% pendant les années 90 pour atteindre 1% en 2004.

Source : europa.eu.int

3) Les centres d'affaires et d'encadrement des entreprises : La nouveauté tunisienne et l'expérience canadienne

En Tunisie

Les **centres d'affaires d'intérêt public économique** sont promulgués par la **loi n° 2005-57 du 18 juillet 2005, relative aux centres d'affaires d'intérêt public économique**. Les centres d'affaires sont des organismes publics dotés de personnalité juridique et de l'autonomie financière qui offrent aux promoteurs et investisseurs des services visant à impulser l'initiative privée dans les régions concernées par leurs activités.

- Les centres d'affaires d'intérêt public économique exercent les activités ayant pour but de faciliter la réalisation des projets et d'offrir les services nécessaires aux promoteurs et investisseurs pour le lancement ou le développement de leurs projets et notamment :

- renseigner les porteurs d'idées de projets, les promoteurs et les investisseurs sur les procédures de création d'entreprises, les avantages et incitations qui leur sont destinés, les sites d'installation possibles et les opportunités prometteuses d'investissement et de partenariat,

- Accompagner les promoteurs dans les différentes phases de démarrage et de suivi de la réalisation de leurs projets et notamment dans la phase d'élaboration des études de faisabilité et de la finalisation du schéma de financement, mettre, le cas échéant et à titre onéreux, à la disposition des promoteurs et investisseurs des bureaux équipés de moyens de communication et leur assurer les services de base,

- organiser au profit des promoteurs et investisseurs des séminaires en vue de les informer sur les avantages comparatifs de la région.

Au Canada

Les centres d'affaires au Canada sont dénommés les Centres d'encadrement des petits entrepreneurs.

Les centres d'encadrement des petits entrepreneurs ont pour mission de fournir un soutien aux nouvelles et petites entreprises (PME) au cours de leurs cinq premières années d'exploitation (pour les services offerts aux entreprises innovatrices existantes en croissance,).

Chaque centre d'encadrement des petits entrepreneurs vous offre sous un même toit un large éventail de ressources, notamment :

- Des consultations gratuites pour le démarrage d'une entreprise avec une conseillère ou un conseiller commercial qualifié.
- Des services d'examen des plans d'entreprise.
- Des consultations avec une avocate ou un avocat ou encore avec une ou un comptable grâce à notre service d'aiguillage.
- Des renseignements à jour que vous pouvez puiser entre autres dans des livrets, des dépliants, des brochures et des articles axés sur les besoins de l'entrepreneur.
- L'accès à nos ressources courantes, dont des répertoires, ainsi que des index et des livres sur le commerce, que vous pouvez consulter à loisir sur place.
- Des ateliers et des séminaires.
- Des renseignements sur les licences, les permis, les enregistrements, les formules et les documents nécessaires pour le démarrage et le développement d'une entreprise, sans oublier les règlements à respecter.
- De l'information sur l'importation et l'exportation.
- Des renseignements sur les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce.
- Des occasions d'obtenir de l'encadrement et de faire du réseautage.
- Un accès à Internet et à des ordinateurs pour la planification d'entreprise et la recherche.